

N° 2096. CONVENTION POUR L'EXÉCUTION DES SENTENCES ARBITRALES ÉTRANGÈRES. SIGNÉE À GENÈVE, LE 26 SEPTEMBRE 1927¹

N° 2623. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DU FAUX MONNAYAGE. SIGNÉE À GENÈVE, LE 20 AVRIL 1929²

N° 2624. PROTOCOLE FACULTATIF CONCERNANT LA RÉPRESSION DU FAUX MONNAYAGE. SIGNÉ À GENÈVE, LE 20 AVRIL 1929³

N° 3476. CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE À LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES FEMMES MAJEURES. SIGNÉE À GENÈVE LE 11 OCTOBRE 1933⁴

SUCCESSIONS

Notifications reçues le :

28 mai 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1^{er} janvier 1993, date de la succession d'Etat.)

Enregistré par le Secrétariat le 28 mai 1993.

¹ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCII, p. 301; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 4, 5, 7 et 8, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 2 à 4, 7, 8, 10, et 15 à 17, ainsi que l'annexe C du volume 1138.

² *Ibid.*, p. 371; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 5 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1 à 4, 6 à 13, et 15 à 18, ainsi que l'annexe C des volumes 1107, 1126, 1249, 1259 et 1286.

³ *Ibid.*, p. 395; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 5 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 6 à 8, et 10.

⁴ *Ibid.*, vol. CL, p. 431; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 6 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1, 5 et 6.